

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil treize, le trois octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : Michel LOUESSARD, Emile GUILLOT, Patrick HOUTEKIER, Claude LE JALLE, Jack AUBRY, Philippe CADORET, Béatrice THOMAZO, Marie-Thérèse JOFFREDO, Christine MORIO, Maryvonne DOS SANTOS, Christelle BEYET, Gwénaél LE FLOCH, Blaise MAYANGA, Bruno BODARD
Madame Christine MORIO est arrivé à 21h10

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric BON a donné pouvoir à Monsieur Emile GUILLOT

ABSENT : Monsieur Sébastien CELIBERT
Convocation du 26 septembre 2013

Secrétaire de Séance : Madame Maryvonne DOS SANTOS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juillet 2013.

- Point sur les travaux en cours :

Aménagement de Kerno : Après deux mois de retard, l'entreprise COFELY INEO RESEAUX OUEST a démarré début septembre les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. Ils devraient être terminés pour fin octobre. Ensuite, Orange commencera son étude après avoir reçu le plan de récolement par INEO et dispose d'un délai de 45 jours pour intervenir. Les travaux de voirie ne pourront commencer qu'après ces effacements de réseaux. Le maire précise que l'entreprise COLAS ne pourra pas passer un finisher pour les enrobés tant que les supports électriques et téléphoniques ne seront pas enlevés.

Aménagement du jardin public au nord du cimetière : Les travaux d'aménagement qui nécessitaient une reprise (plantations et support, portail du cimetière, sol sous les jeux) ont été refaits parfaitement.

Cimetière : après bien des attentes, les cavurnes et les deux caveaux provisoires ont été mis en place par l'entreprise Kergal de Theix. Il reste le démontage du calvaire qui sera fait dans la semaine à venir par l'entreprise de maçonnerie Conan de Treffléan ;

Multisports : les réserves portées lors de la réception sont levées puisque les travaux ont été réalisés.

Le terrain situé dans la continuité du multisports sera nettoyé par une entreprise agricole. Il y sera semé de l'herbe.

Programme routier 2013-2014 : résultat appel d'offres

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de la consultation d'entreprises réalisée pour les travaux du Groès-Cam et sur la voirie communale reliant la RD 775 à la RD 104. Quatre entreprises ont été consultées et deux seulement ont déposé une offre

Après ouverture des plis et analyse des offres par le Cabinet LEGAVRE, Maître d'œuvre, il en ressort le résultat suivant

Rue du stade :

	Montant HT
ESTIMATIF	65 000.00
CHARIER TP	64 436.45
STPM	49 659.10

Voirie entre la RD 775 (Le Najo) et la RD 104 (le Najo)

MONTANT HT	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE	TOTAL
ESTIMATIF	92 000.00	44 000.00	136 000.00
CHARIER TP	94 448.78	40 424.30	134 873.10.
STPM	94 057.29	44 645.76	138 703.05

Le conseil municipal, après délibération, retient :

- l'entreprise STPM – COLAS pour les travaux de la rue du Stade pour un montant de 49 659.10 € HT
- l'entreprise CHARIER TP pour les travaux d'aménagement de la voirie entre la RD 775 (le Najo) et la RD104 (Le Pelven) pour un montant total des deux tranches de 134 873.10 e HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces opérations.

Demande de subvention au titre du programme départemental 2014 pour investissement sur la voirie communale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser, dans le cadre du programme 2014, des travaux sur la voirie communale entre la route départementale 775 et la sortie du village du Najo. Ces travaux sont estimés à 52 367.00 € HT, honoraires inclus.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'inclure ces travaux dans le programme d'entretien de la voirie communale 2014.
- de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents concernant ce dossier.

Chapelle de Cran : attribution des marchés

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'appel d'offres lancé en juillet concernant les travaux de maçonnerie et de restauration des peintures de la Chapelle ND de Cran. Après ouverture des plis et vérification par le cabinet De Ponthaud, les entreprises ci-dessous ont été retenues :

- Entreprise BEAUFILS de Saint-Carne(22) pour 28 599.12 € HT.
- Groupement ALTER NATIVES de Paris(75) pour 109 350 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- retient les entreprises citées ci-dessus
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ces opérations.

Chauffage de la mairie et du presbytère : les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Quesnel de St Avé qui a obtenu le marché.

Maison médicale

Monsieur le Maire lit le rapport suivant :

Le projet de maison médicale ne peut avancer qu'à partir du moment où des candidats potentiels (médecins, infirmiers, kiné ..) s'engagent formellement auprès de Vannes Golfe Habitat. Il précise aussi que ce dossier ne pourra se concrétiser sans avoir obtenu l'accord de l'Etat et la participation des collectivités (EPCI, communes).

Il vous propose d'acquérir dans ce bâtiment une surface d'environ 100 m² en finition brut de décoffrage.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- s'engage à réserver et à acheter une surface d'environ 100 m² de bâtiment en finition brut de décoffrage.
- autorise le maire à signer tous documents concernant cette opération.

Rapport d'activités 2012 – VANNES AGGLO.

Monsieur le Maire explique que, conformément au Code Général des collectivités territoriales, le président de la Communauté d'Agglomération doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal a été invité à consulter le rapport sur le site internet de Vannes Agglo.

Une synthèse de ce rapport a été présentée en réunion.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport d'activités 2012 – SYSEM.

Monsieur le Maire explique que, conformément au Code Général des collectivités territoriales, le président du SYSEM – SYndicat de Traitement des déchets ménagers du Sud Est Morbihan doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal a été invité à consulter le rapport sur le site internet du SYSEM.

Une synthèse de ce rapport a été présentée en réunion.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Avancement de grade du personnel

Conformément à la loi 84.53 du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de déterminer après avis du comité technique paritaire le taux de promotion à appliquer aux agents remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. La promotion des agents doit correspondre aux besoins de la collectivité.

Monsieur le maire propose d'adapter le grade des agents aux fonctions qu'ils exercent en créant les postes suivants :

Ancien grade	Nouveau grade	Fonction
Attaché principal	Attaché principal	Directeur Général des Services
Adjoint technique principal 2 ^e cl –	Adjoint technique principal 1 ^{ere} cl –	Responsable restauration scolaire
Adjoint d'animation de 1 cl -35 h	Adjoint d'animation principal 2 ^e cl-	Responsable service jeunesse
2 Atsem de 1 cl –	2 Atsem principal 2 ^e cl –	Pôle maternelle

Les précédents emplois occupés par les agents concernés sont supprimés à compter de la date

de nomination au nouveau grade en modifiant le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière	GRADE	Nbre agents
	TEMPS COMPLET	
Administrative	Attaché principal	1
	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl -	1
Technique	Adjoint technique principal -2 ^{ème} cl	1
	Adjoint technique – 2 ^{ème} cl	2
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e cl	1
	TEMPS NON COMPLET	
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl –	2
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	1
	Adjoint technique 2 ^{ème} cl –	3
Animation	Adjoint d'animation – 2 ^{ème} cl –	2
Médicosocial	ATSEM principal 2 cl –	2

Après en avoir délibéré, sur avis du comité technique paritaire, le conseil municipal décide :

- de créer :

* 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2013- 27,20/35^{ème}

* 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 02 avril 2013 – 35 h

* 2 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2013 et 1^{er} août 2013 – 24/35^{ème} et 14,20/35^{ème}

- de supprimer les postes correspondants occupés par les agents avant le changement de grade et à compter de leur nomination.

- approuve le tableau des effectifs.

- autorise le Maire à signer tous documents concernant l'exécution de cette décision.

Reversement aide mobilité scolaire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Vannes Agglo a reversé à tort à la commune de Treffléan la dotation mobilité scolaire d'un montant total de 240 € correspondant à des transports piscine. Cette participation de Vannes Agglo aurait dû être reversée à l'Amicale Laïque de Treffléan qui avance le coût du transport vers la piscine et ou la voile.

Par conséquent, le Maire propose de reverser la somme de 240 € à l'Amicale Laïque de Treffléan.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle la somme de 240 € à l'Amicale Laïque de Treffléan.

- précise que les crédits seront prélevés sur le compte 6574.

- Rapport des commissions

M. Louessard fait état de l'ouverture de la bibliothèque qui a déjà enregistré quelques 70 nouvelles inscriptions. Il rappelle que la prochaine fête de la crêpe aura lieu le 1^{er} février 2014.

C. Le Jallé a participé à différentes réunions dont AES et la commission des affaires scolaires, Il informe l'assemblée que la rentrée s'est passée dans de bonnes conditions et donne les effectifs des écoles : - école publique les Korrigans : 92 élèves et école privée St Joseph : 106 élèves. Environ 140 enfants déjeunent régulièrement au restaurant scolaire et une quarante d'enfants

fréquentent la garderie périscolaire.

En ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires, un questionnaire va être prochainement adressé aux familles.

P. Houtekier fait état des réunions auxquelles il a participé à Vannes Agglo (commission collecte des déchets, des finances et déplacements), de la commission urbanisme communale qui a traité 8 dossiers et du SIAEP de la presqu'île de Rhuys.

E. Guillot fait savoir que les vitres cassées de l'école ont été changées et que le contrôle réalisé par l'APAVE sur les bâtiments est conforme.

J. Aubry fait état du prochain conseil municipal enfant et rappelle que la remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le 11 octobre.

Tour de table :

M.T. Joffredo signale qu'à la salle des sports, il y a toujours des infiltrations d'eau au niveau de la cloison mobile, souligne le problème récurrent des sanitaires – le maire répond que le dossier a été transmis aux assurances.

B. Bodard signale que l'étang se vide à quoi le maire lui répond que c'est dû à un incident survenu sur le déversoir (moine). Il va être réparé par nos services techniques.

C. Beyet : Demande des infos concernant la maison médicale.
